

FORMATION À LA CONDUITE EN SÉCURITÉ DE GRUES AUXILIAIRES DE CHARGEMENT DE VÉHICULES

**Préparation à l'autorisation de conduite
en application de l'article R4323-55/56/57 du Code du Travail
et par référence à la recommandation R490 CNAM TS.**

OBJECTIFS

Etre capable d'utiliser en sécurité les grues auxiliaires de chargement de véhicules

Après examen : délivrance selon le cas d'un Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité ou d'un Avis d'Aptitude à la Conduite En Sécurité

PRE REQUIS

Toutes personnes débutantes ou non, appelées à utiliser une grue auxiliaire et présentant les aptitudes requises :

- Etre âgé de 18 ans minimum
- Etre déclaré apte physiquement par la médecine du travail

PROGRAMME TYPE

FORMATION THEORIQUE EN SALLE :

Cette formation est établie sur la base du référentiel de la recommandation R490 CNAMTS.

- Réglementation et textes de la sécurité sociale
- Rôle et responsabilités
- Technologie des grues auxiliaires, caractéristiques fonctionnelles
- Organes de service et dispositifs de sécurité
- Risques lors de l'utilisation
- Risques liés à l'environnement
- Règles de conduite et circulation
- Lecture et interprétation du tableau de charge
- Pictogrammes et panneaux de signalisation
- Distances de sécurité avec lignes électriques
- Vérifications et maintenance

FORMATION PRATIQUE :

Application pratique des règles de sécurité dans l'utilisation des grues auxiliaires

- Mise en station, repliage, balisage
- Manipulation de charges diverses
- Elingage, geste de commandement

VALIDATION DE LA FORMATION :

Evaluation théorique et pratique.